



DEPARTEMENT DU DOUBS

SPE Reçu le

27 FEV. 2024

D.D.T. du DOUBS

DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES DU DOUBS

Service Eau, Risques, Nature, Forêt

Unité Travaux En Rivières et Plans d'Eau

5, voie Gisèle Halimi  
BP 91169  
25003 BESANCON-CEDEX

TEL. 03 39 59 55 00

## DÉCLARATION SIMPLIFIÉE POUR TRAVAUX DANS LE LIT MINEUR

### D'UN COURS D'EAU

Les travaux en rivière sont soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau (art. L.214.1 à L.214.3 du Code de l'Environnement) conformément aux rubriques de la nomenclature de l'Art. R214-1 du Code de l'Environnement.

Ce formulaire a valeur de dossier d'incidence et n'est à utiliser que pour les projets de travaux relevant des rubriques suivantes :

- 3.1.2.0 : Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau, à l'exclusion de ceux visés à la rubrique 3.1.4.0, ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau sur une longueur de cours d'eau inférieure à 100 m.**
- 3.1.5.0 : Installations, ouvrages, travaux ou activités dans le lit mineur d'un cours d'eau étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens, ou dans le lit majeur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères à brochet.**

Pour toutes les installations, ouvrages, travaux et activités relatives aux autres rubriques (enrochements, curage, busage , ....) un dossier complet, réalisé par un bureau d'étude ou non, devra être déposé.

#### AVERTISSEMENTS :

- Ne pas procéder au démarrage des travaux en rivière sans avoir obtenu les autorisations administratives et l'accord des propriétaires riverains.
- Tout dossier incomplet sera déclaré non recevable et devra être complété.
- Le dossier concerne l'ensemble des travaux.

## CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE L'OPÉRATION

---

### **Maître d'ouvrage (propriétaire)** (Nom, Adresse, Téléphone, Fax, Mél) :

Conseil départemental du Doubs – STA Besançon  
7 avenue de la gare d'eau  
25000 BESANCON

N° SIRET (Obligatoire) : 2225000190013

À défaut, date de naissance du demandeur : .....

### **Mandataire représentant le maître d'ouvrage:**

.....

### **Maître d'œuvre** (Nom, Adresse, Téléphone, Fax, Mél) :

STA Besançon  
3 bis rue Gay-Lussac  
25000 Besançon  
Correspondant : Pascale Viennois 03 81 25 90 96

### **Entreprise réalisant les travaux** – si connue lors de la demande- (Nom, Adresse, Téléphone, Fax) :

Non encore connue

### **Lieu des travaux**

Joindre **un plan de situation** de l'emplacement des travaux( 1/25000<sup>ème</sup> ou 1/10000<sup>ème</sup>)  
et **un plan de masse** (1/500<sup>ème</sup>, 1/1000<sup>ème</sup> ....)

Commune : Geneuille  
Cours d'eau l'Ognon

Lieu- dit : .....  
Parcelle cadastrale section n° : Domaine Public

### **Date et durée (approximatives) des travaux :**

Deuxième semestre 2024 à partir du 1<sup>ier</sup> septembre – durée prévisionnelle 6 semaines

### **Objectifs et justifications des travaux envisagés :**

L'ouvrage à traiter est un mur de soutènement appelé mur aval des Papeteries qui supporte la RD 208 et est bordé en pied par l'Ognon. Il s'agit d'un mur poids en pierres sèches de 48m de long et 3.70m de hauteur.

Ce mur a perdu de sa planéité en raison de la présence de végétation arbustive récurrente (souches). Il est sujet à affouillement dans sa partie immergée. Il existe des problèmes d'étanchéité au niveau de l'accotement.

Il a été décidé de traiter ce mur par le confortement de sa fondation, le rejointoiement de 90% de sa surface (les 10% non traités maintiendront l'accès des reptiles à cet ouvrage), de

traiter la rehausse existante actuellement en béton avec des pierres, de poser une couvertine, et enfin d'étanchéifier l'accotement.

Outre sa fonction de confortement, la mise en œuvre d'un entablement en béton est jugée nécessaire pour l'installation d'un échafaudage permettant l'accès au mur et pour l'entretien ultérieur du mur.

Une attention particulière est portée sur la préservation herpétologique par la sauvegarde des animaux avant les travaux par un écologue et le maintien d'une surface de 10% du mur non rejointoyée.

## DESCRIPTION DES TRAVAUX PROJETÉS

---

cocher les numéros et cases correspondants

### 1. ~~Passage de canalisation dans le lit du cours d'eau :~~

Type de réseau

- Eau potable
- Assainissement
- Gaz,
- Électricité
- Autre : .....

Technique employée

- Tranchée : profondeur : .....m et longueur .....m
- Fonçage ou forage dirigé(\*)

(\*) : Dans tous les cas, privilégier la technique de fonçage ou de forage à la réalisation de tranchée

### 2. ~~Protection de berges (longueur inférieure à 20m) : - indiquer précisément sur le plan leur localisation~~

Technique employée :

- Enrochements, gabions
- Techniques végétales vivantes (fascines)
- Mixte (enrochements et végétaux)
- Autres (murs...)

Caractéristiques :

Longueur des protections de berges :

Par techniques végétales

- Rive droite : .....ml
- Rive gauche : .....ml

Par enrochements

- Rive droite : .....ml
- Rive gauche : .....ml

### 3. ~~Création d'un passage à gué :~~

- Temporaire
- Définitif

### 4. ~~Gestion des embâcles et de la végétation dans le lit du cours d'eau~~

Matériel employé :

- pelleuse
- grappin
- enlèvement manuel
- autre : .....

Type de travaux :

- Fixation d'embâcles
- Enlèvement d'embâcles
- Enlèvement de végétation dans le lit

### 5. ~~Gestion des atterrissements :~~

- enlèvement : superficie .....m<sup>2</sup> et volume .....m<sup>3</sup>

- scarification : superficie .....m2
- dévégétalisation : superficie .....m2

**Destination des matériaux** : .....

**6. Curage :** (joindre un plan précis des zones d'intervention sur le cours d'eau)

Justification du curage :

- prévention contre les inondations
- entretien régulier

Linéaire de cours d'eau concerné par le curage (ml) :

.....

Quantité extraite (superficie et volume) :

.....

Matériel employé :

- pelle à godet de curage
- enlèvement manuel

Destination des matériaux :

.....  
.....

**7. Construction d'un ouvrage de type pont** (joindre un plan précis des travaux)

- Passage busé (Diamètre nominal ou dimensions des buses- cadre) :.....
- Passerelle
- Pont (dimensions H, L, l, ) :.....

**8. Réfection ou enlèvement d'un ouvrage de type pont : description des travaux envisagés :**

- Mise en place d'un rideau de palplanches (pêche de sauvegarde prévue) jusqu'au substratum calcaire (approximativement à 2.50 m sous le fond du cours d'eau)
- Pompage de la zone batardeé (pas de décantation prévue car pompage avant travaux)
- Terrassement du fond vaseux du cours d'eau
- Mise en œuvre de matériaux 40/80 surmonté d'un béton colloïdal de remplissage
- Installation de l'échafaudage sur la zone bétonnée équipé d'un dispositif de protection de l'environnement (bâche)
  - Préparation de surface (dessouchage, reconstruction partielle de maçonnerie et de la longrine de réhaussement en pierres)
    - Rejointoiement de 90% de la surface du mur
    - Mise en place des barbicanes
    - Création de rampes d'accès au pied de mur,
    - Recépage des palplanches
    - Repliage des installations

**9. Création de seuil(s) d'une hauteur inférieure à 50cm**

- Hauteur (respective) du ou des seuil(s) en cm : .....
- Matériaux utilisés :

.....  
.....

**10. Réfection de seuil existant : description des travaux envisagés :**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**11. Franchissement de cours d'eau :**

Type de franchissement :

Engins forestiers       Engins agricoles       Autres

Nombre de passages : .....

Type d'engins : .....

Volume ou nombre de grumes trainées : .....

❑ **12. Autres travaux en cours d'eau :**

.....  
.....  
.....  
.....

## MODE DE RÉALISATION DES TRAVAUX

---

cocher les réponses appropriées

Le travail sera réalisé depuis la berge

Les travaux nécessiteront le passage d'engins dans le lit du cours d'eau. Si oui lesquels :

.....et la durée prévisible est de : .....

Les travaux seront réalisés avec la mise en place :

D'une dérivation temporaire du cours d'eau sans pompage - Si oui, indiquer l'emplacement de la dérivation sur le schéma

D'une dérivation temporaire du cours d'eau avec pompage - Si oui, indiquer l'emplacement de la dérivation et du pompage sur le schéma

D'une canalisation temporaire gravitaire du cours d'eau - Si oui, indiquer le passage de la canalisation sur le schéma

De batardeaux - Si oui, indiquer le type de batardeaux : palplanches (recépées à la fin du chantier)

MOYENS DE SURVEILLANCE DES TRAVAUX :

Présence quotidienne du STA

**Schéma de réalisation des travaux (indiquer le sens du courant, l'ouvrage, et les équipements mis en place temporairement : accès au chantier, canalisation du cours d'eau, dérivation, etc.) :**

ETAT INITIAL DES LIEUX AVANT LE PROJET

Voir plan et dossier joints.

## NOTICE D'INCIDENCE SIMPLIFIÉE

---

Une étude d'incidence des travaux sur les milieux aquatiques **est obligatoire** sous peine de non-recevabilité pour ce dossier de déclaration. L'étude d'incidence doit être d'autant plus précise et complète que les travaux ont une incidence importante sur les milieux aquatiques.

C'est pourquoi, afin de faciliter sa rédaction, figure ci-après une **trame à compléter, pour les travaux suivants** (la DDT se réservant toujours le droit de demander une étude complémentaire en fonction des travaux demandés et du risque d'impact sur le milieu aquatique)

- Passage de canalisation dans le lit d'un cours d'eau
- Protections de berges par techniques végétales
- Protection de berges par enrochements ou par technique mixte, de longueur inférieure à 20 m
- Passage à gué
- Curage de cours d'eau sans modification du profil en long et en travers, gestion des embâcles, de la végétation, et des atterrissements (entretien courant visé à l'article L215-14 du code de l'environnement)
- Réfection de seuil, de pont ou de murs de berge
- Elargissement de pont de même section
- Mise en place de passage busé de longueur inférieure à 10m
- Franchissement de cours d'eau par des engins

**Pour les autres travaux, une étude d'incidence plus complète** devra être fournie en annexe. Le pétitionnaire pourra demander la collaboration d'un bureau d'étude.

### ETAT INITIAL AVANT TRAVAUX

**Qualité du cours d'eau (description qualitative au vu des constatations effectuées sur le terrain : pollutions, richesse piscicole, présence de frayères (des données sur certains secteurs peuvent exister dans un Contrat de rivière, SAGE, Inventaire des frayères etc. ), noter le cas échéant la présence d'écrevisses à pattes blanches et l'existence d'un arrêté de protection de biotope ou d'autres mesures de protection) :**

.....  
.....  
.....

**Etat du lit du cours d'eau à l'emplacement des travaux :**

- Graviers
- Sédiments fins
- Végétation
- Autres (préciser) .....

**Etat des berges à l'emplacement des travaux :**

- Végétalisées
- Enrochements
- Murets
- Autres (préciser).....

**Type de cours d'eau :**

- Cours d'eau fortement aménagé (enrochements de berges, murets, redressement du lit effectué)
- Cours d'eau moyennement aménagé (quelques protections de berges)
- Cours d'eau peu aménagé ou sauvage

**En cas de présence de ponts ou de dalots à l'amont et à l'aval du projet des travaux :**

- Section ouvrage amont : .....
- Section ouvrage aval : existence d'un barrage géré par le SMAMBVO

**Joindre des prises de vue photographiques illustrant la description générale du cours d'eau et les lieux d'interventions. (Visualisation de l'état initial)**

### **INCIDENCE DES TRAVAUX**

Ce sont les incidences des travaux prévisibles sur les milieux, **avant mise en place** des mesures correctives ou compensatoires décrites plus après. Cocher les cases adaptées.

#### **Phase chantier**

---

- Mise en suspension de matériaux fins dans l'eau
- Départ de laitiers de ciments dans le cours d'eau
- Destruction de frayères
- Risques de fuites d'huiles ou d'hydrocarbures
- Libre circulation des poissons interrompue
- Autres :

.....  
.....

#### **Après les travaux**

---

- Modification de la granulométrie du lit d'origine
- Dévégétalisation ou déstabilisation des berges
- Risque d'aggravation des phénomènes d'érosion par déséquilibre dans le transport solide du cours d'eau (cas des extractions de matériaux sans retour dans le lit à l'aval)
- Autres : empiètement sur le lit du cours d'eau (1.10m de large x 50m de long x 1m de hauteur)

#### **Compatibilité avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône Méditerranée Corse**

---

Projet compatible avec les orientations fondamentales et les objectifs environnementaux du SDAGE.

#### **Prise en compte d'études ou de plans de gestions préexistantes sur le site (SDVP, Contrat de rivière, SAGE Haut –Doubs Haute-Loue, SAGE Allan, Etude de rivières etc.)**

---

.....  
.....  
.....  
.....  
.....



## MESURES CORRECTRICES OU PREVENTIVES

Ces mesures visent à limiter l'incidence des travaux sur les milieux aquatiques. Cocher les mesures qui seront mises en œuvre pour les travaux projetés (*Certaines mesures pré-cochées sont fortement recommandées*).

### ❖ Cas des curages, gestion des embâcles et atterrissements, protections de berges végétales ou mixtes :

- Les travaux seront réalisés, de manière sélective, sur les secteurs identifiés dans le présent dossier, afin de respecter les équilibres biologiques.
- Les travaux n'auront pas pour effet de rectifier ni de modifier les profils en travers et en long du cours d'eau.
- Une zone de non travaux ou zone tampon sera laissée avant la confluence.
- Les sédiments ou graviers extraits ne seront pas déposés en bordure du cours d'eau, en zone inondable ni en zone humide mais évacués dans une décharge agréée .
- Les sédiments ou graviers extraits seront remis en place dans le cours d'eau, à l'aval de l'intervention.
- La végétation extraite sera retirée et évacuée du site des travaux.
- Les pieds de Renouée du Japon ou autres plantes invasives seront détruits par incinération sur place.
- Une remise en état des berges et du lit sera effectuée. La remise en état du lit sera effectuée avec des matériaux de granulométrie comparable à celle du lit du cours d'eau existant.
- Les précautions suivantes seront prises afin de limiter le départ de matières en suspension à l'aval dans le cours d'eau ( filtres à paille, géotextile, bassin décanteur...)
- En cas de dérivation, les batardeaux seront réalisés avec des palplanches ou des sacs de sable.
- Les travaux seront réalisés hors période de frai (période de frai moyenne, en cours d'eau de première catégorie : du 31 octobre au 15 avril )
- Une pêche électrique sera effectuée à mes frais par : ..... ( uniquement pour les travaux générant un risque de mortalité piscicole).
- Toutes les précautions seront prises afin de ne pas générer de pollution des eaux superficielles ou souterraines par rejet d'huiles, hydrocarbures ou autres substances indésirables.
- L'agent technique de l'OFB, responsable du secteur, sera prévenu au moins 7 jours avant le début des travaux.

### ❖ Cas des passages de canalisations, busages, enrochements, passages à gué, franchissements, réfection ou création de ponts, de busage, de seuils ou de murets, tête d'aqueduc :

- Aucun écoulement de laitier de ciment dans le cours d'eau n'aura lieu : Protection par une bâche vidée régulièrement et présence d'un rideau de palplanche étanche.
- Le travail sera réalisé soit en période d'assec ou d'étiage, soit après dérivation du cours d'eau.
- Un béton colloïdal sera utilisé afin de limiter l'écoulement de laitier de ciment pour la protection en pied de mur.

- Les batardeaux pour la dérivation du cours d'eau ne seront pas réalisés au moyen d'alluvions extraits du cours d'eau, mais avec des palplanches.
- En cas de pompages, l'eau chargée en matières en suspension sera décantée avant rejet dans le cours d'eau.
- Une remise en état des berges et de ses abords sera effectuée.
- Suite à des franchissements pour exploitation forestière, les rémanents et les branchages seront enlevés des points de passage du cours d'eau
- La remise en état du lit sera effectuée avec des matériaux de granulométrie comparable à celle du lit du cours d'eau existant.
- La cote radier de l'ouvrage sera inférieure au lit actuel du cours d'eau. Le radier de l'ouvrage sera comblé avec des matériaux de granulométrie comparable à celle du lit du cours d'eau existant.
- Les précautions suivantes seront prises afin de limiter le départ de matières en suspension à l'aval dans le cours d'eau (filtre à paille , géotextiles, décanteur...)
- Les travaux seront réalisés hors période de frai (période de frai moyenne, en cours d'eau de deuxième catégorie : du 15 juillet au 31 janvier)
- Une pêche de sauvegarde sera effectuée à mes frais par Eaux Continentales
- Toutes les précautions seront prises afin de ne pas générer de pollution des eaux superficielles ou souterraines par rejet d'huiles, hydrocarbures ou autres substances indésirables : Engins équipés d'huile Bio.
- L'agent technique de l' OFB, responsable du secteur, sera prévenu au moins 7 jours avant le début des travaux.
- Des précautions particulières sont prévues dans la gestion des transferts de débit pour éviter des assèchements à l'aval.

### **MESURES COMPENSATOIRES**

Ces mesures sont destinées à compenser l'incidence des travaux sur les milieux aquatiques, lorsque les mesures préventives ou correctives n'ont pas suffi à limiter l'impact.

- Un programme pluriannuel d'entretien sera mis en place.
- Une végétation rivulaire (saules, aulnes, etc.) sera replantée.
- Des aménagements piscicoles seront réalisés suivant le descriptif joint en annexe.
- Des embâcles intéressants pour l'habitat de la faune piscicole seront fixés en pied de berge restaurées suivant le descriptif joint en annexe (cache à poissons)
- Des zones de frayères seront restaurées suivant le descriptif joint en annexe.
- Pas de mesures compensatoires possibles
- Autres : .....

## NOTE D'EVALUATION DES INCIDENCES DES PROGRAMMES ET PROJETS DE TRAVAUX SUR NATURA 2000

La notice d'incidence doit comporter, **lorsque le projet est de nature à affecter de façon notable un site Natura 2000** au sens de l'article L414-4 du code de l'environnement, l'évaluation de ses incidences au regard des objectifs de conservation du site (DOCOB).

Le pétitionnaire ou le bureau d'étude devra étudier la position du projet ou de l'aménagement par rapport à la situation des sites Natura 2000 recensés dans le département (Consultation sur le site de la DREAL Franche Comté). Si le projet est situé **sur ou à proximité** d'un site, un travail d'évaluation des incidences devra être effectué.

**Le projet est-il à l'intérieur ou à proximité d'un site Natura 2000 ?**

- Oui**  
 **Non**

**Site Natura 2000 le plus proche des travaux :.....**

**Si oui, est-il de nature à affecter de façon notable un site Natura 2000 ?**

- Oui**  
 **Non**

Si « **oui** », la note d'évaluation des incidences sur Natura 2000 devra s'appuyer sur le document d'objectifs (DOCOB) du site, s'il existe. Si celui-ci n'a pas encore été élaboré, le pétitionnaire ou le bureau d'étude devra prendre contact avec la DREAL ou le chargé de mission pour obtenir les éléments permettant de distinguer les principaux objectifs de protection envisagés pour le site.

La note devra rappeler :

- Les objectifs de préservation répertoriés dans le DOCOB ainsi que les habitats et espèces communautaires recensés.
- Au regard de chacun de ces objectifs, l'incidence de l'opération envisagée.
- En cas d'effets dommageables de l'opération sur certains habitats ou espèces, la note devra justifier le projet et présenter les mesures compensatoires appropriées.

Certains DOCOB sont consultables sur le site internet de la DREAL Franche Comté. Ils sont par ailleurs en consultation à la DDT du DOUBS.

Pour toute information complémentaire sur le contenu de cette note, prendre contact avec la Direction Régionale de l'Environnement (DREAL) à Besançon, ou avec la DDT, Service de Police de l'Eau.

Date : le 20/02/2024

Le maître d'ouvrage,  
(Identité du demandeur et signature)

**Dossier à envoyer en 3 exemplaires à :**

**Direction Départementale des Territoires**  
Service Eau, Risques, Nature, Forêt  
Guichet unique Police de l'Eau  
5, voie Gisèle Halimi  
BP 91169  
25003 BESANCON CEDEX

Le Chef du service  
territorial d'aménagement,

Grégoire DURANT

03-39-59-55-00



## **RD 208 – Réfection du mur aval des papeteries le long de l'Ognon**

### Type de travaux :

L'ouvrage à traiter est un mur de soutènement appelé mur aval des Papeteries qui supporte la RD 208 et est bordé en pied par l'Ognon. Il s'agit d'un mur poids en pierres sèches de 48m de long et 3.70m de hauteur qui a fait l'objet d'une rehausse par une longrine béton ; il ne présente pas un cachet particulier.

Ce mur a perdu de sa planéité en raison de la présence de végétation arbustive récurrente très vigoureuse (souches). Par ailleurs, les pierres sont de qualité médiocre et gélives en partie. Ce mur est sujet par ailleurs à affouillement dans sa partie immergée. Il existe des problèmes d'étanchéité au niveau de l'accotement.

Plusieurs solutions ont été évoquées pour traiter ce mur : rejointoiement, paroi de protection en béton projeté, gabions métalliques, mur en L : Le rejointoiement est la solution présentant la meilleure réponse à l'enjeu herpétologique, ainsi qu'un compromis satisfaisant au niveau du prix et des contraintes d'exploitation sous chantier. Par contre, ce choix implique un entretien régulier pour éviter le retour de la végétation.

Il a été décidé de traiter ce mur par le confortement de sa fondation, le rejointoiement de 90% de sa surface (les 10% non traités maintiendront l'accès des reptiles à cet ouvrage), de traiter la rehausse existante actuellement en béton avec des pierres, de poser une couvertine, et enfin d'étanchéfier l'accotement.

Outre sa fonction de confortement, la mise en œuvre d'un entablement en béton est jugée nécessaire pour l'installation d'un échafaudage permettant l'accès au mur et pour l'entretien ultérieur du mur.

Une attention particulière est portée sur la préservation herpétologique par la sauvegarde des animaux avant les travaux par un écologue et le maintien d'une partie du mur qui ne sera pas rejointoyée.

### Mode Opératoire :

L'installation de chantier se situera le long de la RD208 ainsi que le stockage des matériaux et des engins à l'amont du pont de Bussières rive gauche au niveau du dépôt de verre (zone non inondable).

Le déroulé des travaux pouvant impacter le cours d'eau est le suivant :

- Mise en place d'un rideau de palplanches (pêche de sauvegarde prévue) jusqu'au substratum calcaire (approximativement à 2.50 m sous le fond du cours d'eau) : battage par pelle depuis le bord de chaussée.
- Pompage de la zone batardée (passage par un filtre à paille avant rejet dans le cours d'eau)
- Réalisation du confortement de la fondation du mur :
  - ✓ Terrassement du fond vaseux du cours d'eau et évacuation depuis le bord chaussée
  - ✓ Mise en œuvre de matériaux 40/80 surmontés d'un béton colloïdal de remplissage
- Installation de l'échafaudage sur la zone bétonnée équipé d'un dispositif de protection de l'environnement (bâche)

- Préparation de surface (dessouchage, reconstruction partielle de maçonnerie et de la longrine de réhaussement en pierres)
  - Installation des barbacanes
  - Rejointoiement du mur
  - Enrochement des extrémités du mur
  - Création d'une « goulotte » affleurant le niveau de la rivière ( voir détail) pour permettre à l'herpétofaune d'accéder depuis l'Ognon au confortement en pied de mur.
- Recépage des palplanches au chalumeau
- Repliage des installations

Ces travaux sont prévus à partir de début septembre 2024 pour une durée maximale de 6 semaines afin de respecter les périodes d'intervention autorisées pour un cours d'eau de deuxième catégorie ; c'est également la période recommandée par l'herpétologue qui assurera le suivi du chantier.

#### Mesures de protection :

- Les engins seront installés hors zone inondable, en bord de chaussée.
- Les travaux en rivière seront effectués sous un suivi météo régulier du STA afin de veiller au risque de crues et en ce cas, d'interrompre les travaux et d'organiser une évacuation rapide du chantier (principalement échafaudage à démonter).
- Une pêche de sauvegarde par eaux continentales est prévue lors de la réalisation du batardeau.
- L'eau sera pompée, et filtrée (par filtre à paille) dans l'enceinte du batardeau.
- Le confortement du mur sera réalisé avec un béton colloïdal.
- Une bâche de protection sera fixée le long de l'échafaudage afin d'éviter toute fuite de matériau dans le cours d'eau.
- Des enrochements sont prévus aux extrémités du confortement du mur (éviter les affouillements, favoriser l'installation de faune).

#### Enjeu herpétologique :

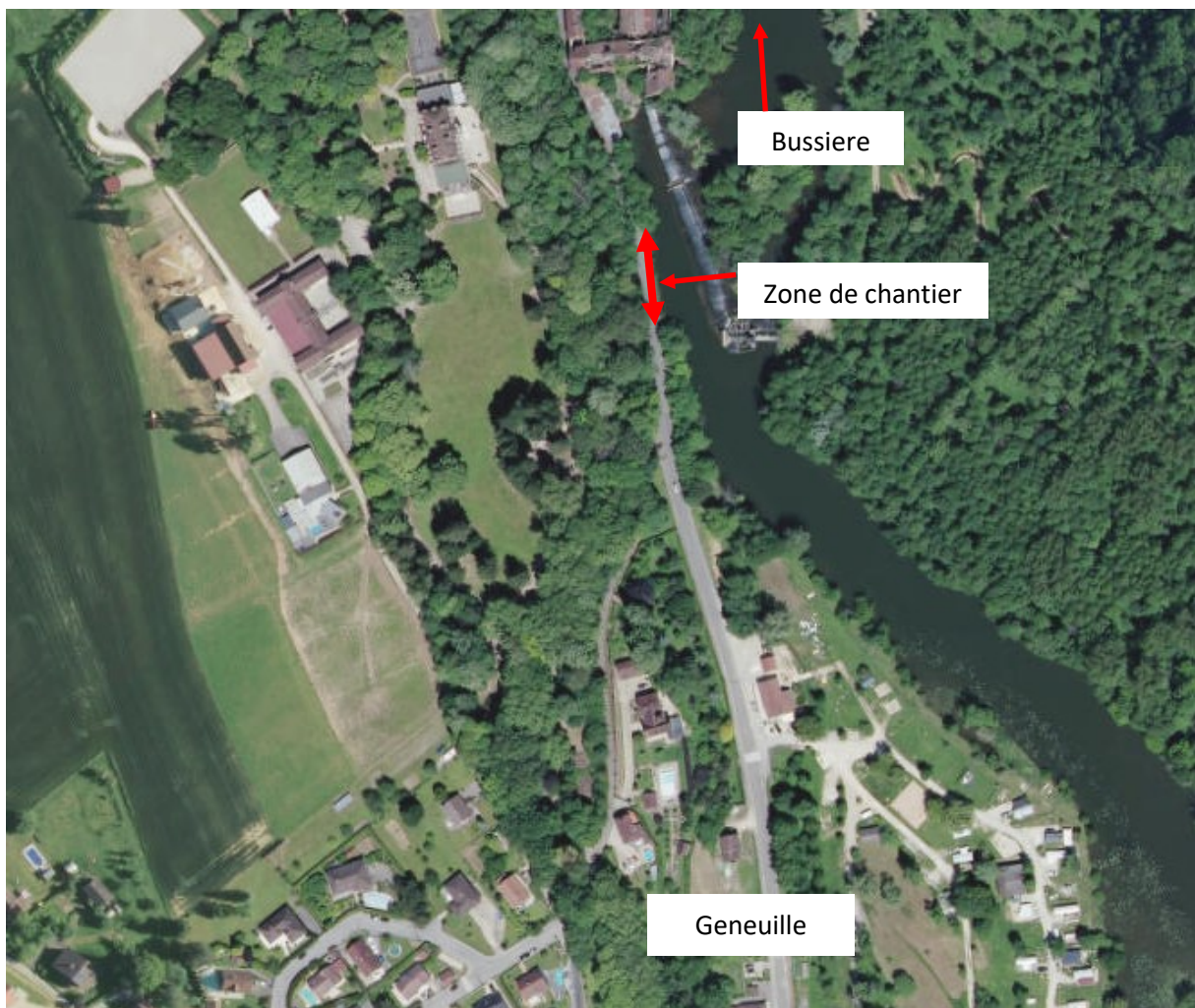
Les mesures proposées afin de réduire l'impact des travaux sur cette faune sont les suivantes :

- au printemps : réalisation d'au moins 3 passages d'inventaires avifaunistiques et herpétologiques pour inventorier plus précisément les espèces présentes à hauteur du mur
- à la fin de l'été et à l'automne : au moment de la réalisation consécutive des travaux de dévégétalisation du mur puis de rejointoiement du mur, la LPO réalisera à minima 3 nouveaux passages de suivi pour déplacer d'éventuels amphibiens et reptiles en-dehors de l'emprise directe des travaux avant, pendant et juste après la dévégétalisation.
- La localisation des zones non rejointoyées sera définie avec la LPO.
- L'accès au pied de mur sera possible pour la faune depuis les enrochements et une « goulotte ».

En opérant de cette manière l'année des travaux, la nidification de l'avifaune et la reproduction de l'herpétofaune auront pu être assurées et la réalisation des travaux se fera avant l'hivernage quand les animaux sont encore actifs.

## Plan de Situation

### Réfection mur de soutènement entre Geneuille et Bussiere





## DÉPARTEMENT DU DOUBS

Direction des Routes, des Infrastructures et des  
Transports  
7, Avenue de la Gare d'Eau  
25 031 BESANCON Cedex

**RD 208 – PR 0+850  
COMMUNE DE GENEUILLE**

**RESTAURATION DU MUR AVAL DE LA PAPETERIE**

**DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)**

### ILLUSTRATIONS TECHNIQUES

<i>Pièce n°</i>	<i>Indice :</i>	<i>Nom du fichier :</i>
<b>BPU</b>	<b>Ind A</b>	<b>Illustrations_RD208_GENEUILLE_mur</b>

--	--

<i>Indice :</i>	<i>Date :</i>	<i>Libellé :</i>
A	15/12/2022	Version Initiale

<b>Rédigé par :</b>	<b>Le :</b>	<b>Vérifié par :</b>	<b>Le :</b>	<b>Validé par :</b>	<b>Le :</b>
Denys MARHEM	15/12/2022	Angélique REILE		Christophe CHAFIOTTE	

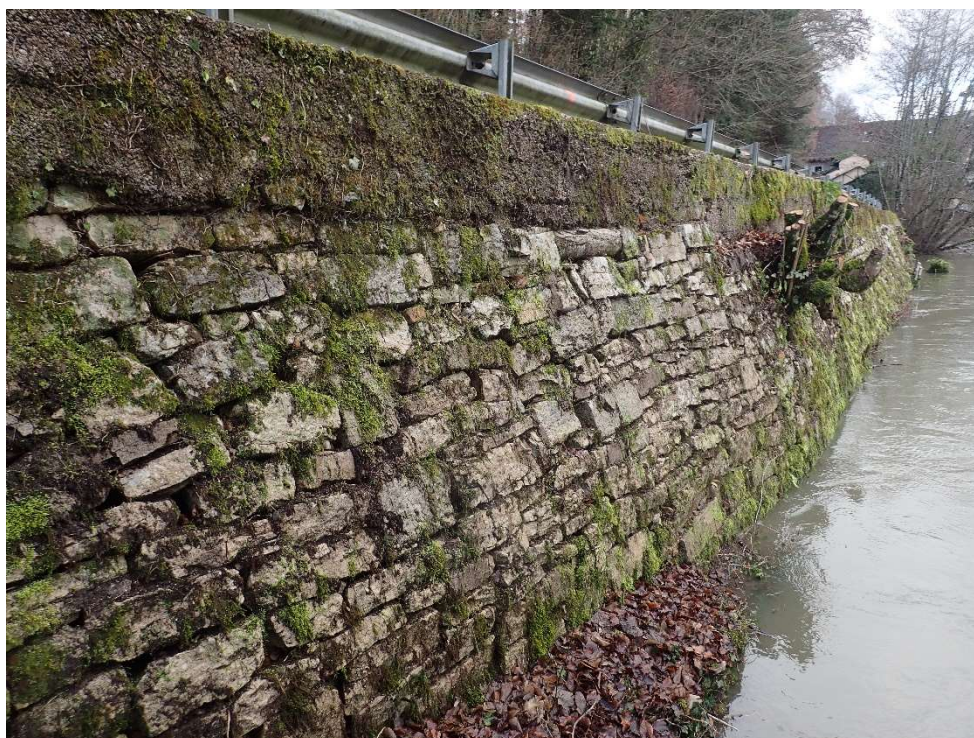




*Photo N° 1 : vue de la chaussée depuis Bussières (70)*



*Photo N° 2 : vue de l'extrémité amont (côté Geneuille)*



*Photo N° 3 : vue de la partie amont (côté Geneuille)*



*Photo N° 4 : vue de la partie haute en partie centrale*



*Photo N° 5 : vue de la partie centrale*



*Photo N° 6 : vue de  
l'extrémité amont (côté  
Bussièrès (70))*

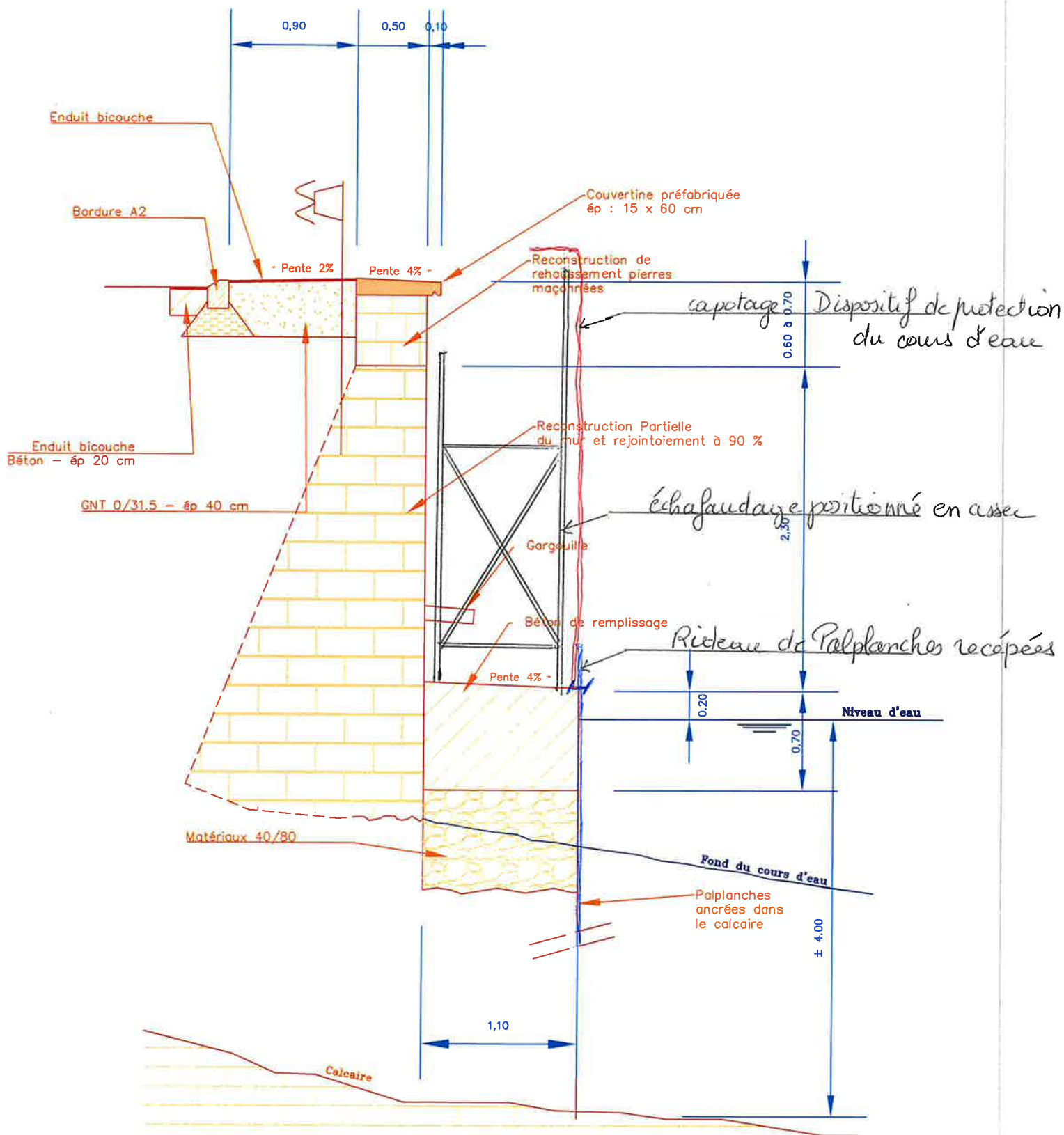


*Photo N° 7 : environnement aval de l'ouvrage*

# RD 208 – GENEUILLE

## Restauration du mur des papeteries

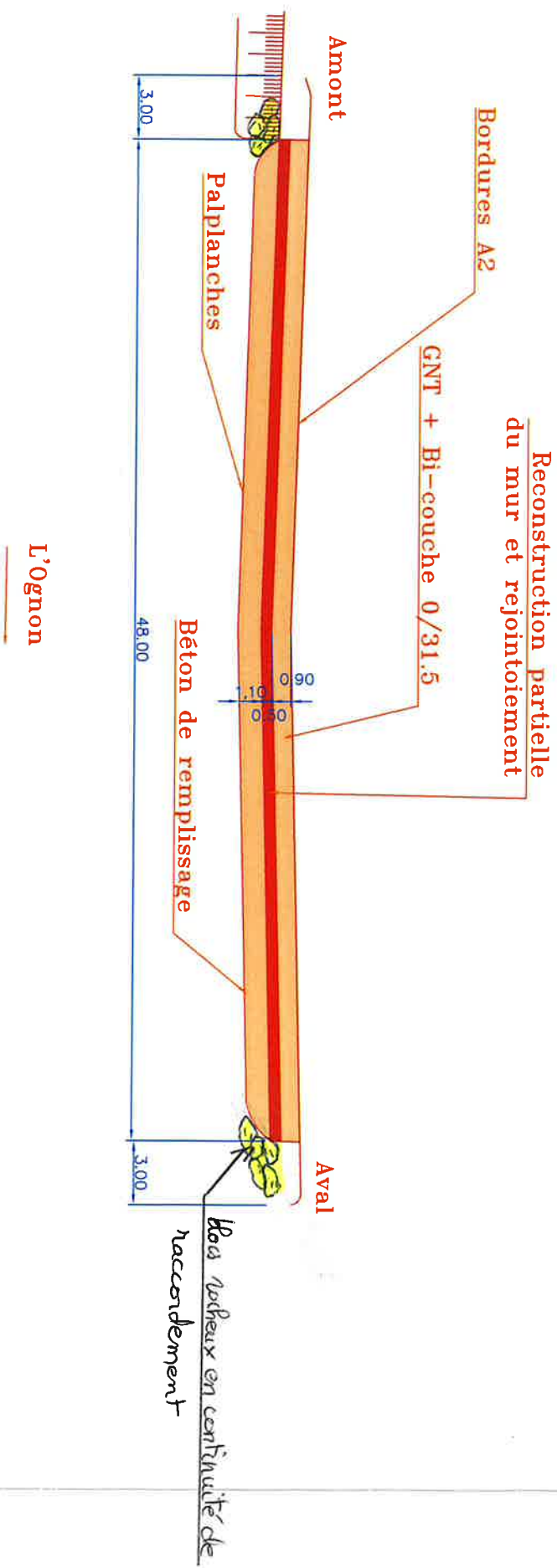
### Coupe de principe



# RD 208 - GENEUILLE

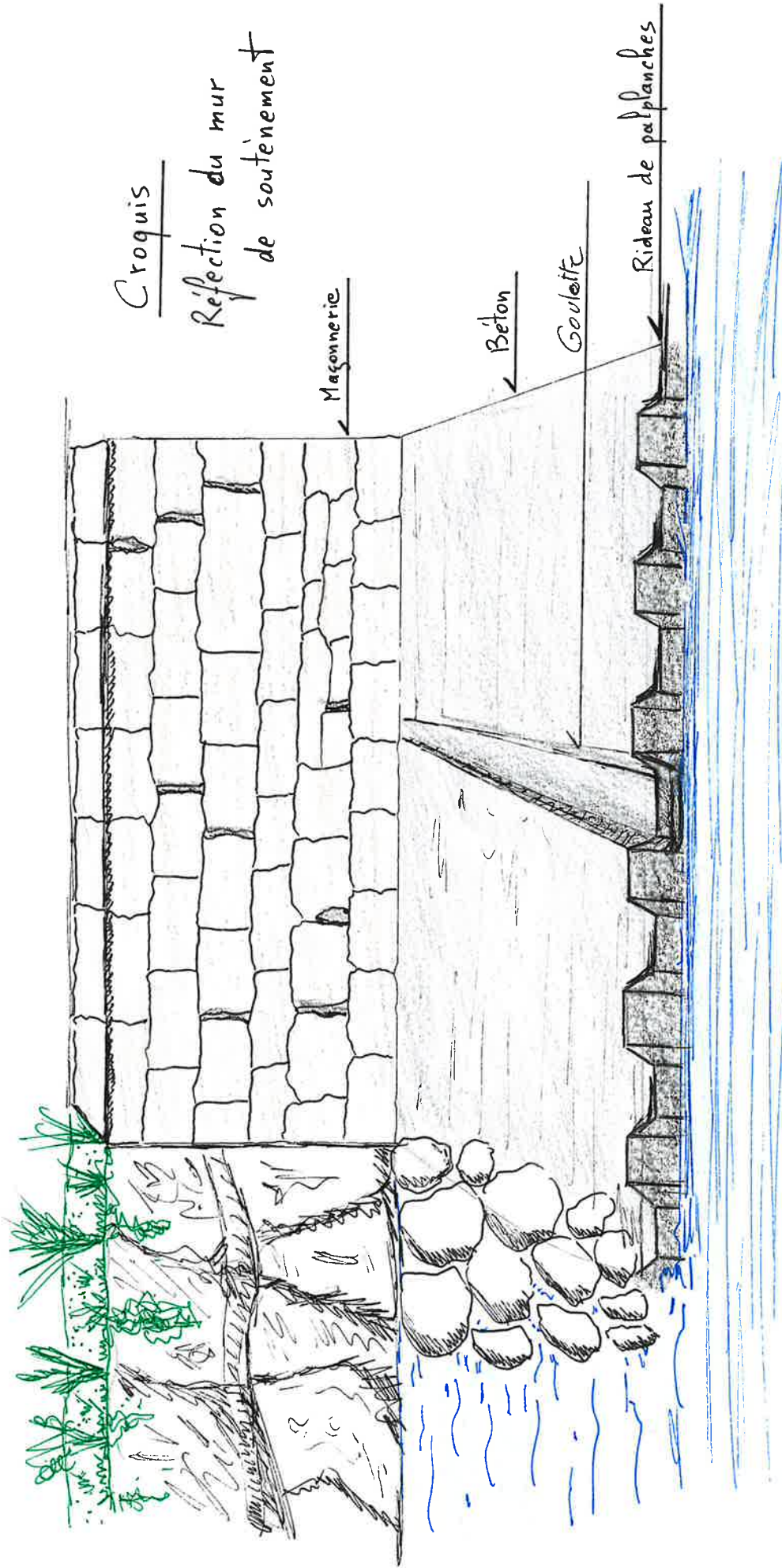
## Restauration du mur des papeteries

### Vue en plan de principe



RD 208 - GENEVILLE

Mur aval des Papeteries / détail.



L'Ognon